

PROJET D'ETABLISSEMENT



**Ecole Sainte Bernadette
33, Avenue Clot Bey
13008 MARSEILLE
04 91 77 23 85**

L'école Sainte Bernadette est un établissement ouvert à tous, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi, notre école, par sa contribution au service éducatif de la nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi Debré de 1959 et de la loi Rocard de 1984.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur la vision chrétienne de la personne humaine, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'Ecole prépare chacun à la vie civique et à l'engagement.



Présentation du projet d'établissement

Projet fondateur

Projet pastoral

Projet éducatif

Projet pédagogique

Règlement intérieur

Règlement d'économat

PROJET FONDATEUR

FONDATION DE LA CONGRÉGATION

Caroline Lenferna de Laresle est née à l'île Maurice le 25 mars 1824.

Le 7 février 1849, elle entre au couvent des Sœurs de Lorette, afin d'y commencer son noviciat. Après deux années de formation, elle prononce ses vœux de religion et se consacre toute sa vie à Dieu comme "servante des pauvres".

Le 18 juin 1850, sous le nom de Soeur Marie Augustine, elle fonde avec l'approbation de son Evêque Monseigneur Collier, **la Congrégation des Sœurs de Charité de Notre-Dame du Bon et Perpétuel secours.**

Les Congrégations religieuses étaient peu nombreuses à l'île Maurice et les misères à soulager étaient grandes. Il y avait donc un vide spirituel à combler, beaucoup de malades à secourir à cause des épidémies, de nombreux enfants abandonnés ou orphelins à recueillir.

Petit à petit, la Congrégation s'est étendue dans différents pays. La Fondatrice Marie-Augustine s'est rendue à Rome auprès du Saint Siège pour faire approuver les Constitutions. Elle y a établi la Maison Généralice. Les religieuses sont au service des personnes âgées, des infirmes, des malades, de l'enfance délaissée, de l'éducation, et des paroisses.

Spiritualité : DEUS CHARITAS EST

« **DIEU EST AMOUR** » est la devise de la spiritualité.

Notre spiritualité est **Christocentrique**. La riche spiritualité de Marie- Augustine a pour objet central le mystère de Jésus Christ. Il est le modèle, le but, l'inspiration et le centre de tout. A Jésus, elle consacre sa vie pour accomplir la volonté du Père et pour manifester son amour envers les pauvres.

Notre spiritualité est **Eucharistique**. Un des aspects les plus souligné de Marie –Augustine est l'amour de Jésus Eucharistie. Devant ce sacrement, elle contemplait l'amour de Dieu pour l'homme **DEUS CHARITAS EST** » est la devise écrite dans le sceau de l'institut.

Notre spiritualité est **MARIALE**. Marie Augustine a mis la Vierge Marie à côté de Jésus. Pourquoi ? Parce que la Vierge Marie est liée indissolublement à son Fils dans la sainteté et dans la mission.

Notre spiritualité est donc **missionnaire**. Comme Marie, nous voulons incarner l'amour du Christ dans notre vie pour le porter aux autres par une charité audacieuse.

Amour dans l'humanité, humilité dans l'amour sont les deux vertus fondamentales sur lesquelles notre spiritualité se constitue : suivre le Christ avec une attention toute particulière dans l'aspect de sa vie d'humble serviteur et celle de sa Divine Mère afin de se conformer à leur modèle de perfection dans le service des plus pauvres spirituellement et matériellement y compris l'éducation des enfants et de la jeunesse.

Sœur Marie Thérèse.

HISTORIQUE DE L'ECOLE

L'Ecole Sainte Bernadette a été créée en 1945 par une Communauté de la Congrégation des Sœurs de Notre Dame du Bon et Perpétuel Secours.

- Ses objectifs prioritaires sont donc conformes aux charismes de la Congrégation.

- C'était alors un pensionnat qui accueillait essentiellement des filles. Ensuite, il s'ouvrit aux garçons.

Par la suite, il ferma ses portes et on créa la maison de retraite actuelle qui abrite 26 résidents.

- Actuellement, l'Ecole Sainte Bernadette continue d'accueillir les enfants dans un cadre agréable et un esprit familial.

PROJET PASTORAL



L'Ecole Sainte Bernadette est un établissement catholique. Ecole congréganiste, elle est fidèle à sa Mission.

L'Enseignement catholique est un des lieux privilégiés où l'Eglise peut révéler l'homme à lui-même, lui faire découvrir le sens de son existence et l'introduire dans la vérité totale sur lui-même et son destin.

Ainsi dans sa tâche éducative, l'Eglise est appelée à servir le dessein sur les hommes".
(Extrait du Statut de l'Enseignement Catholique des Evêques de France).

PROPOSITION DE LA FOI

L'Ecole catholique est ouverte à tous, ce qui permet la cohabitation et les échanges entre enfants de confessions différentes.

Cependant compte tenu du caractère propre de l'Ecole Sainte Bernadette et en accord avec les familles, qui le confirment annuellement en signant la convention de scolarisation, l'Enseignement Religieux s'adresse à tous les enfants qui nous sont confiés : les uns pour conforter leur Foi, les autres pour élargir leur culture religieuse et aboutir éventuellement à un choix tout en respectant leur liberté.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Dans l'emploi du temps, une heure d'enseignement du fait religieux lui est réservée en plus de l'horaire normal.

Les enseignantes, des membres de l'équipe éducative et quelques bénévoles assurent l'éveil à la foi et l'enseignement de la culture religieuse.

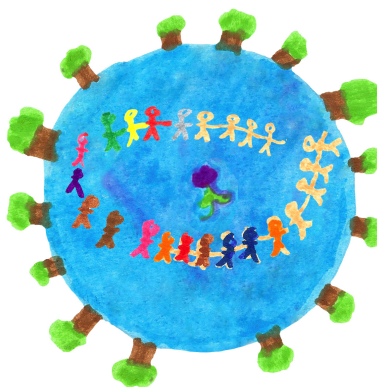
Il est également proposé aux familles qui le désirent :

- la participation aux actions de rassemblements à la Paroisse Bienheureux Jean-Baptiste Fouque et/ou au Diocèse,
- la préparation de leur enfant, au sein de l'école, hors temps scolaire, à la première Communion en collaboration avec la Paroisse et le Père Laurent,
- la participation aux temps forts de l'Année Liturgique (Célébrations ou Messes pour marquer les grandes fêtes : Toussaint, Noël, Pâques ...),
- la participation à des projets de partage, collectes, ventes au profit d'œuvres caritatives.

Tous ces moments de partage et de rassemblement sont vécus avec les enfants et les membres de la communauté éducative dans un esprit évangélique.

"Quiconque reçoit en mon nom ce petit enfant me reçoit moi-même ; et quiconque me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé. Car celui qui est le plus petit parmi vous tous, c'est celui-là qui est grand."(Luc 9 , 48)

Ensemble pour apprendre à grandir.



PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif de l'école Sainte Bernadette propose l'accueil de tous.

L'attention à l'Autre, à l'Autre différent, est une valeur au cœur de ce projet.

L'équipe éducative est profondément convaincue que chaque élève peut développer ses potentialités et réussir à partir du moment où il est reconnu et encouragé.

Elle lutte contre les clivages et les inégalités.

Le partenariat entre l'école et la famille permet d'œuvrer à la réussite de chaque élève.

Au travers d'enseignements de qualité, l'équipe éducative s'efforce de développer toutes les intelligences.

Elle valorise le goût de l'effort et du travail bien fait.

Elle développe des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire nécessaires à la vie future de l'enfant.

Elle donne le droit à l'erreur et au tâtonnement.

Elle favorise la coopération et encourage les initiatives.

La réflexion et le questionnement forment les élèves à devenir acteurs de leurs apprentissages et permettent l'éveil à la sensibilité, le développement de la créativité et de l'imagination : une école qui lui apprend à penser et à agir dans un monde qui change ; une école qui donne du sens.

Par un regard bienveillant qui sait reconnaître les richesses et les fragilités, l'équipe éducative s'engage à promouvoir une éducation qui allie à la fois l'ouverture aux autres, à la différence et au monde, et, qui dans un même temps, s'appuie sur l'action collective.

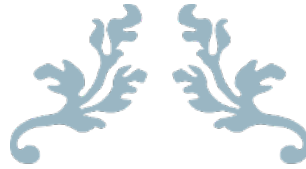
Par le partage, les échanges et la communication, le partenariat entre l'école et la famille permet d'œuvrer, tous ensemble, à la réussite de chaque enfant.

La construction de la personne nécessite un climat rassurant ; une école où chacun a sa place grand ou petit : élèves, parents, enseignants, personnel de vie scolaire, chef d'établissement et communauté religieuse s'engagent à prendre soin de cette relation éducative pour agir les uns envers les autres de manière fraternelle.

« Dieu est Amour » ; le projet d'éducation s'efforce de faire vivre cet Amour de Dieu. Il propose au quotidien des espaces de vie intérieure, de silence, de réflexion.

Chaque personne est regardée comme un être unique.

PROJET PEDAGOGIQUE



L'école Sainte Bernadette accueille tous les élèves et propose une pédagogie différenciée dans toutes les classes.

En lien avec le projet éducatif, les élèves peuvent bénéficier :

- du travail en groupes (socio constructivisme),
- de l'intervention du maître E (identification des besoins, observation des procédures de chacun), ce qui permet d'avoir un autre regard sur l'élève,
- d'un lien avec la classe Passerelle pour l'inclusion des élèves dans un grand groupe classe,
- de la mise en application des nouveaux programmes : progression de cycles, élaboration d'une programmation de cycle.
- de rituels de mise en train au sein de toutes les classes (construction chronologique, langage oral, construction du nombre, mobilisation de la mémoire).

Organisation

REPARTITION DES CLASSES

- 3 classes maternelles : (PS-MS-GS)
- 5 classes élémentaires : (CP-CE1-CE2-CM1-CM2).
- 1 regroupement d'adaptation (mi temps).
- 1 classe passerelle accueillant des enfants des écoles privées ou publiques pour une durée de 2 ans.

Cette classe unique du CP au CM2 est ouverte pour des élèves ayant besoin de prendre du temps pour continuer les apprentissages, redorer leur estime personnelle, réapprendre à faire confiance....

Les classes sont réparties en 3 cycles :

- Cycle des apprentissages premiers : PS MS GS
- Cycle des apprentissages fondamentaux : CP-CE1- CE2
- Cycle de consolidation : CM1-CM2 (et 6^{ème} au collège).

L'établissement comporte :

- un stade
- une salle d'informatique / salle de regroupement d'adaptation (RA)
- une salle de restauration / salle de spectacle / 1 scène
- 5 classes d'élémentaire équipées de TBI (tableaux interactifs).
- 1 classe Passerelle
- 3 classes de maternelle
- 1 salle de repos pour la PS / salle de motricité avec mur d'escalade.
- 1 salle d'accueil en maternelle.

EVALUATIONS

Les parents sont régulièrement informés des résultats scolaires avec :

- les livrets numériques d'évaluations sur le site EDUMOOV par semestre pour toutes les classes de tous les cycles,
- le LSU (livret scolaire unique) en fin d'année pour les élèves de l'élémentaire.

En début d'année tous les élèves du CP au CM2 passent les évaluations nationales.

Les évaluations sont continues. Elles visent à nous assurer des acquisitions des élèves.

Les parents sont tenus de signer conjointement les évaluations ainsi que le livret numérique du site EDUMOOV.

ACTIVITES PROPOSEES (qui varient selon les années et les projets)

Piscine au CE1 (et au CP certaines années)

Anglais dans toutes les classes dès la PS

Éducation physique et sportive : Des intervenants extérieurs participent aux activités.

Informatique au cycle 3

Soutien scolaire :

- Par un maître E
- En groupes de besoins dans toutes les classes.

APC (activité pédagogique complémentaire) pour tous les élèves, activités pédagogiques organisées en petits groupes d'élèves par une enseignante de 12h05 à 12h35 les mardis et jeudis de la GS au CM2.

Les parents sont informés, de la participation de leurs enfants aux APC via Ecole Directe.

Art : Projet préau de la PS au CM2, avec l'intervention d'une artiste peintre.

Sorties scolaires et spectacles :

Elles dépendent du projet de l'année et sont financées par les familles.

Des classes transplantées avec nuitées, des stages (sport, théâtre, cirque...) peuvent être proposés.

Ils dépendent aussi du projet de l'école.

Diverses animations pédagogiques :

- Pour toutes les classes (films pédagogiques, spectacles vivants ou autres...).

L'APEL est présente pour participer financièrement à ces sorties ou pour aider certaines familles.

D'UN CYCLE A L'AUTRE

Le conseil des maîtres se réunit 3 fois par an. Il observe l'évolution de chaque élève et décide de la conduite pédagogique à adopter selon les cas.

- Possibilité de faire un cycle en 2 ans (uniquement sur proposition de l'enseignant et validation du Conseil des maîtres).

- Possibilité de faire un cycle en 4 ans. Les parents sont prévenus des risques de redoublement à la fin du 1^{er} semestre. Ils peuvent, s'ils refusent la décision du conseil des maîtres, faire appel à la commission de recours de la Direction Diocésaine qui, après étude du dossier, statuera.

ENFANTS EN DIFFICULTES D'APPRENTISSAGE

- Accueil des enfants en difficultés d'apprentissage.
- Les parents sont informés après les premières évaluations ou à la suite du Conseil des maîtres.
- Un bilan leur est parfois conseillé.
- Un psychologue scolaire attachée à la DDEC pourra rencontrer un élève après accord de sa famille.
- Une équipe éducative comprenant le psychologue scolaire, l'enseignant, les parents, le chef d'établissement (...), peut se réunir pour faire le point et définir les orientations futures.
- La classe passerelle accueille les élèves en décrochage scolaire pour une durée maximum de 2 ans. Les élèves retournent ensuite dans leur école d'origine (sauf autre choix de la famille).
- Le regroupement d'adaptation (RA) : L'enseignante spécialisée (maître E) a pour objectif de remédier aux lacunes des élèves, soit en les recevant au sein de petits groupes hors de leur classe, soit en co-intervention dans le grand groupe classe, avec leur professeur.

Lorsqu'un élève en difficulté scolaire, ou autre, est repéré, une équipe éducative se réunit. Elle est composée du chef d'établissement, de l'enseignante, du maître E (si elle le suit), du psychologue scolaire, des parents de l'enfant et de tout professionnel en charge de l'élève (psychomotricien, orthophoniste...).

PASSAGE EN 6^{ème}

A la rentrée scolaire du CM2, les parents inscrivent leur enfant dans le collège privé de leur choix. Pour le collège public, l'inscription se fait au cours du 2^{ème} trimestre. L'enfant est obligatoirement affecté au collège public de son secteur d'habitation.

UNE PEDAGOGIE DU PROJET

Le projet est un ensemble articulé d'objectifs et de moyens destinés à le réaliser. Parfois l'école Sainte Bernadette élabore un projet d'école de la PS au CM2. Il s'agit, autour d'une idée commune, de travailler l'ensemble des disciplines dans la transversalité.

Les projets réalisés ou à réaliser :

- le conte africain (spectacle et recueil)
- la grande lessive (exposition de dessins)
- calligraphie chinoise de la PS au CM2
- concours mathématiques : kangourou et koala (CP à CM2)
- théâtre (MS à CM2)
- voile
- escalade et stages sportifs
- développement durable et protection de l'environnement
- Comédie musicale (PS au CM2) : Création de chansons
- Marseille
- Championnat de dictée (CE1 à CM2)
- ...

UNE JOURNEE A L'ECOLE

L'école fonctionne sur une semaine de 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi).

Horaires

Matin

- Ouverture du portail à 7h45 (garderie)
- Entrée en classe à 8h30.
(Accueil à 8h15 dans la cour des maternelles pour les PS MS et GS).
- Classe de 8h30 à 12h.

Récréation du matin

- 10h15 à 10h30 pour les classes élémentaires.
- 10h15 à 10 h45 pour les maternelles.

Après-midi

- Maternelle : de 13h à 15h (sieste ou temps calme pour les PS avec « réveil échelonné »), jeux dans la cour pour les MS et GS.
- Classe de 14h à 16h45.
- De 12h05 à 12h35 : aide personnalisée le mardi et jeudi.

Récréation de l'après-midi

- 15h15 à 15h30 pour les classes élémentaires.
- 15h15 à 15 h45 pour les maternelles.

Garderie et Étude de 17 à 18h

De la PS au CP : garderie en maternelles et du CE1 au CM2 : aide aux devoirs au réfectoire.

- L'accès à l'école se fait uniquement par l'avenue Clot Bey.

Ouverture et fermeture du portail avec surveillance :

- 7h45 pour la garderie du matin.
- 11h55 pour la pause méridienne.
- 13h55 début d'après midi
- 16h40 à 17h15 la sortie des classes
- 17h50 la sortie de la garderie du soir et de l'étude.

Du CE1 au CM2, les élèves rentrent seuls dans l'établissement.

Les CP à partir de la Toussaint rentreront seuls.

Les parents accompagnent les maternelles.

A la sortie des classes (12h et 16h45) les parents (munis d'un badge) doivent entrer dans l'école récupérer les élèves.

Réunions

- une réunion dans chaque classe sera organisée par l'enseignante au cours du mois de septembre,
- 3 conseils d'établissement dans l'année scolaire.

REGLEMENT INTERIEUR (voir l'intégralité dans annexe)

RETARDS - ASSIDUITE

- L'assiduité et l'exactitude sont des conditions nécessaires au sérieux dans les études.
- Les retards répétés ne seront pas acceptés et l'élève ne sera pas admis en classe et sera accueilli par la directrice.

- Un élève dispensé d'éducation physique ou de piscine doit être présent à l'école.

ABSENCES

- Prévenir le secrétariat dès qu'un enfant est absent.
- A son retour, il doit présenter à son enseignante un billet d'absence précisant le motif de l'absence.
- En cas de maladie contagieuse, la date de reprise à l'école doit être mentionnée sur le certificat médical.
- A partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées dans le mois, les autorités académiques seront prévenues.
- Les médicaments sont interdits à l'école.
- En cas de maladie chronique, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé par le médecin de l'enfant (spécialiste) et validé par le médecin scolaire sera établi. C'est lui qui autorisera l'administration des médicaments nécessaires.
- Lors d'un accident, l'école appellera les pompiers pour le transport à l'hôpital et préviendra les parents.
- Une fiche d'urgence est demandée au début de l'année scolaire.

SORTIES

- Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école seuls.
 - Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école sont inscrites sur la fiche de renseignements.
 - Ils ne seront remis à personne d'autre sauf autorisation écrite des parents.
 - En dehors des heures normales de sorties, on ne peut venir chercher, ni ramener, les enfants à l'école à l'exception des P.A.I.
- Les enfants seront remis aux parents à 12h ou à 14h s'ils doivent s'absenter l'après-midi.

TENUE ET EDUCATION

- La bonne tenue, la politesse, l'éducation dans le comportement et le langage font partie des principales préoccupations de l'école Ste Bernadette.
- Tenue vestimentaire bleue et blanche, classique et correcte.
- Vêtements de sport uniquement pour les cours d'E.P.S.
- Les couvre-chefs sont interdits sauf en extérieur en cas de nécessité météorologique (bonnet en hiver, casquette en été...), ils doivent être portés de manière classique (pas de casquettes à l'envers...).
- Tablier bleu uniforme obligatoire pour tous.
- Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'élève.
- L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de dégradation d'objets de valeur.
- Tout le matériel et les équipements ou installations de l'école doivent être respectés.
- Toute dégradation sera l'objet d'une sanction et d'un remboursement par la famille.

DISCIPLINE

- Les jeux violents, les objets susceptibles de provoquer des accidents, les jeux électroniques, les objets connectés sont interdits à l'école.
- Le stade est interdit en dehors des cours de sport. Il est donc défendu d'y jouer sans la présence d'un professeur.
- Seuls les ballons et balles en mousse sont tolérés (sauf le matin avant 8h30 et le soir après 16h45)

- Il est interdit de rester dans les classes, ni de se déplacer ou rentrer dans les locaux pendant les pauses (récréations, pause méridienne) sans autorisation.
- Toute incorrection, impolitesse ou insolence sera sanctionnée. Chaque enfant doit respect et obéissance à tous les membres de la communauté éducative.
- Les chewing-gum et les sucettes même dans la cour sont interdits.
- Pour des raisons de sécurité, les cartables à roulettes sont interdits dans toutes les classes.

SANCTIONS

Le conseil des maîtres peut se transformer en conseil de discipline pour les fautes graves (fraude, brutalité, vol, grossièretés, vulgarité, irrespect de la part des élèves comme des familles). Ce dernier peut se prononcer pour une exclusion temporaire sans avertissement préalable.

La cantine, l'étude, la garderie sont des services non obligatoires. Tout manquement à leur règlement peut entraîner une éviction temporaire ou définitive.

Chaque fois que l'enfant n'aura pas respecté le règlement, il peut être sanctionné par une heure de retenue le soir ou le mercredi (pour les élèves de l'élémentaire), un avertissement sur le livret scolaire, un renvoi temporaire (de 1 à 3 jours). En cas de récidive, nous estimons que l'enfant et la famille n'adhèrent plus au projet d'établissement, il ne sera pas réinscrit l'année suivante et devra chercher une école.

VIE SCOLAIRE

- Le carnet de liaison et/ou Ecole Directe doivent être consultés tous les soirs, les informations signées systématiquement.
- Certaines informations plus générales (maladie, alerte aux poux...) sont notées sur les panneaux d'affichage. Veuillez prendre le temps de les lire.
- Le chef d'établissement et les enseignants sont à la disposition des parents avant et/ou après les cours, sur rendez-vous, en présentiel ou par téléphone. Ils ne peuvent les recevoir pendant les heures de classe ni sur le temps de la pause méridienne.

Après avoir visité notre école et pris connaissance de notre projet d'établissement, et si vous acceptez la totalité de ce dernier qui regroupe :

- **le projet éducatif**
- **le projet pédagogique**
- **le projet pastoral**
- **le règlement intérieur**

L'inscription de votre enfant à l'Ecole Sainte Bernadette sera effective.

Mme Sylvie NAEGELEN

Chef d'établissement